

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

## A L'ECOLE DE PRODUCTION JURALTERNANCE

Notre école de production dispense une formation diplômante autour des métiers de **MECANICIEN AUTOMOBILE** et de **METALLIER** pour des jeunes de 15 à 18 ans en difficultés avec le système scolaire classique.

Nos élèves s'exercent en conditions réelles en réalisant des opérations pour de VRAIS CLIENTS.

La TAXE D'APPRENTISSAGE représente 10% de nos ressources et permet notamment de maintenir le parc machines en adéquation avec la réalité des entreprises.

Pour 2021- 2022, nous visons notamment l'acquisition d'un outil de diagnostic et d'un outil de pliage pour notre presse pour un total d'investissements prévus de 25 800 €.

Figurant sur la liste du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, ECCOFOR Juralternance est éligible à recevoir le solde de la taxe d'apprentissage 2022.

## LE VERSEMENT 2022

En 2022, pour le versement de votre Contribution Unique pour la Formation Professionnelle et l'Alternance (CUFPA), deux circuits d'acquittement pour les entreprises co-existent :

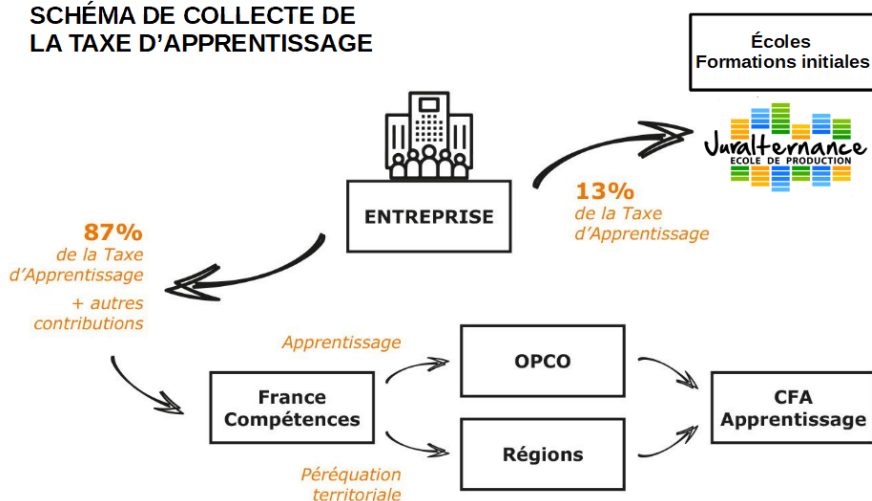
- l'un vers les OPCO pour le solde de la CUFPA basé sur la masse salariale 2021, avant le 1<sup>er</sup> mars 2022,
- l'autre via un prélèvement à compter de janvier 2022 via l'URSSAF/MSA pour ce qui concerne les salaires 2022 (déclaration via la DSN).

Les 13% solde de la taxe d'apprentissage sont destinés au financement des formations initiales technologiques et professionnelles (temps plein/hors apprentissage) + organismes habilités.

En 2022, les entreprises devront encore s'acquitter **directement des 13% solde de la taxe d'apprentissage (base Masse Salariale 2021), auprès des établissements bénéficiaires, au plus tard le 31 mai 2022 (circuit identique à celui de 2021).**

## Pour mieux comprendre

### SCHÉMA DE COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



## Bordereau de versement de la taxe d'apprentissage

*Un reçu libératoire vous sera adressé en retour*

**VERSEMENT AVANT LE 31 MAI 2022**

### Votre entreprise :

Raison sociale : .....N° SIRET :.....  
Adresse :.....  
Complément d'adresse :.....  
Code postal :.....Ville :.....  
Téléphone :.....Courriel :.....@.....

### Responsable de la taxe d'apprentissage :

Nom prénom :.....Fonction :.....  
Téléphone :.....Courriel :.....@.....

### Votre souhait de versement de la taxe d'apprentissage :

Dépenses libératoires effectuées en application de l'article L.6241-5 du code du travail	
Au service administratif de l'école de production JURALTERNANCE  (Numéro UAI : 0391219N)	Montant affecté .....€
	<input type="checkbox"/> Par chèque, libellé à l'ordre de : École de production JURALTERNANCE  <input type="checkbox"/> Par virement bancaire - notre RIB vous est communiqué en page 3 de ce document.  <u>Référence bancaires :</u> BANQUE : CE Bourgogne Franche-Comté IBAN : FR76 1213 5003 0008 0009 8356 450 BIC : CEPFRPP213
Adresse d'envoi du bordereau	ECOLE DE PRODUCTION JURALTERNANCE 1 rue Audemar Guyon, ZAC des Grandes Epenottes, 39100 DOLE. OU PAR MAIL : <a href="mailto:morgane.hamonet@eccofor.fr">morgane.hamonet@eccofor.fr</a>

Nom et prénom du signataire :

Date :

Cachet et signature